

**Jean-Louis NICOLET**

***LE RISQUE MAJEUR À L'ÉPREUVE DU DROIT***  
***L'Harmattan, Paris, 2012 (deux tomes)***

*Préface de Patrick LAGADEC*

*Postface d'Hervé SERIEYX*

## Préface de Patrick LAGADEC

### La chouette de Minerve

Jean-Louis Nicolet nous plonge au cœur d'un formidable défi : la compétence, la volonté, la responsabilité de l'homme et des sociétés dans la maîtrise des risques à l'âge de la complexité. Comment assurer cette sécurité systémique, comment juger lorsqu'il y a eu défaillance ?

Ce serait déjà là un défi imposant si nous vivions encore dans des sociétés stables, aux technologies établies, aux organisations bien assises, aux activités bien délimitées et relativement indépendantes, en contexte écologique, économique, sociopolitique et culturel bien ancré. Il s'agirait alors 'simplement' de s'assurer que les nomenclatures et règles voulues sont bien pensées, ajustées, respectées ; de mesurer en cas de défaillance les fautes commises, et d'en faire découler logiquement les jugements à énoncer. Cela fut en quelque sorte l'épuration de référence jusque dans les années 1970-1980. Une série de textes, un examen point à point des écarts constatés, et une mesure de la faute à l'aune de ces écarts entre l'observé et le prescrit. Pareille approche a déjà permis d'extraordinaire progrès dans la conquête des risques – arrachés au seul bon vouloir des dieux capricieux, comme le rappelle Peter Bernstein (*Against the Gods, The remarkable story of risks*, 1996) : « Les meilleures décisions sont fondées la quantification et les nombres, déterminés par les modèles du passé ». (p. 6) La tâche est alors d'accumuler les observations, d'enrichir les nomenclatures, et de mesurer les écarts coupables en cas d'accident. Avant de regarder au-delà de cette première ligne d'horizon élémentaire, il convient de souligner avec force que cette vision reste d'actualité et en partie pertinente : la complexité, que nous devons prendre en compte de façon de plus en plus pressante, ne saurait faire oublier les prescriptions élémentaires. Certes, il y a toujours de la surdétermination, mais il y a tout de même des prescriptions dont l'observation ne saurait être hâtivement diluée dans une phraséologie de complexité. Il serait grave de tout noyer dans un marais de complications là où des barrières basiques ont été ignorées, là où la sécurité a fait clairement défaut, voire a été piétinée de façon délibérée. Cette mise en garde énoncée, il nous faut cependant aller au-delà de cette cosmologie première. Dans une très large mesure en effet, les risques ne s'inscrivent plus dans ces jardinets tirés au cordeau, bien connus et sous contrôle ; la faute ne relève plus uniquement, et cela de moins en moins, de

quelque écart individuel inscrit dans le registre de la délinquance manifeste quasiment volontaire.

La sonnette d'alarme fut tirée dans la décennie 1970 tant en France qu'en Angleterre, après l'incendie de la raffinerie de Feyzin (1966) et l'explosion de Flixborough (1974) : on commença à sortir le contrôle des risques du seul domaine des inspecteurs-juristes soucieux de l'observance des normes ; on se résolut, certes avec résistance, à envisager la sécurité sous des angles bien plus complexes et appropriés à des systèmes précisément complexes eux aussi. Le Rapport publié sous la responsabilité de Lord Robens sur la santé et la sécurité au travail (Royaume Uni, 1972) souligna de façon lumineuse que l'on était arrivé à un palier et à des rendements décroissants en matière de maîtrise des risques industriels, et qu'il fallait repenser de fond en comble la question des risques et de leur maîtrise. Le constat était clair : la « méthode Bottin » (« Telephone directory method ») ne suffisait plus. Davantage : elle explosait en vol. Ajouter des textes à des textes, des chiffres à des chiffres, ne donnait plus rien d'intelligible et de responsable. L'échelle des installations, la complexité technique, les interdépendances, l'importance des déterminants économiques, exigeaient des visions et des pratiques profondément repensées. Il fallait passer de logiques statiques à des logiques dynamiques, passer du contrôle administratif *ex post* à une dynamique de responsabilité beaucoup plus inventive, de la conception au démantèlement. Il fallait d'autres capacités en matière d'analyse de risque, de retour d'expérience, de politique générale de sécurité. En termes scientifiques et de modélisation, la réponse magistrale à cette ardente obligation est venue avec la méthode cindynique pensée et développée par Jean-Yves Kervern. Elle est superbement exposée et mise en mouvement dans ce livre de Jean-Louis Nicolet. Dans des systèmes complexes, interdépendants, on ne peut plus se contenter d'une lecture simpliste : quelques éléments isolés, quelques règles particulières, quelques acteurs qui ont l'avantage d'être bien visibles ; le tout aboutissant à des schématisations apparemment convaincantes mais bien pauvres, s'abattant sur quelques individus offerts comme bouc-émissaires commodes, satisfaisant à la règle d'évidence élémentaire d'autant plus prisée qu'elle vient opportunément fermer toute interrogation dérangeante. Pareil enrichissement par les cindyniques est devenu indispensable avec la nouvelle échelle de nos risques, les interdépendances croissantes, les interactions entre technologie, économie, culture, etc. C'est là l'univers du *risque majeur*, non pas seulement risque plus lourd, mais risque débordant de ses épures conventionnelles. En termes de poids, de vitesse de survenue, de développement et d'effets dominos, de difficulté de compréhension, de multiplication des acteurs. Davantage et bien plus essentiel, le terme *majeur* fut introduit (Lagadec, 1979, 1980) pour souligner que l'on devait faire muter nos paradigmes. Un risque qui déborde de l'enceinte industrielle fait exploser le registre technique, car il exige des

analyses, des suivis, des processus, des cultures bien différentes de celles qui suffisaient antérieurement ; il fait exploser le registre de la responsabilité : le citoyen à l'extérieur devient légitime dans sa demande d'information, dans ses exigences en termes de participation au choix des risques. Il fait exploser le registre de l'examen *ex post*, car la question des causes devient autrement plus complexe que par le passé – on passe de la lecture directe d'écart à la construction d'une intelligence de la dynamique générale ayant conduit à la défaillance.

C'est bien là l'objet du travail en profondeur de Jean-Louis Nicolet : décortiquer les réalités complexes que nous devons désormais dominer en termes de risque, et interroger le Droit désormais lui aussi aux prises avec des univers de haute complexité technique. L'auteur, fort de plusieurs décennies d'expertise tant technique que judiciaire, le fait à travers une auscultation précise de nombreux cas concrets d'accidents et de jugements. Son objectif : nourrir la réflexion pour ajuster la scène judiciaire aux réalités de notre temps. Cette scène judiciaire est cruciale, aussi bien pour faire justice, que pour prévenir : elle se doit donc de rester pertinente.

Il faut mesurer la difficulté de la tâche, et certainement aussi l'épreuve que cela constitue. Pour les ingénieurs, à l'évidence, sommés désormais de penser et de faire dans un monde autrement plus complexe que celui de la technologie élémentaire. Pour le Droit tout autant, sinon davantage : il est difficile, et très éprouvant, de devoir passer d'une cartographie à une autre, d'une lecture bien claire et sous garantie de conformité, à des approches qui vont immédiatement sembler bien opaques, incertaines, mal assurées. Pourtant – et Jean-Louis Nicolet le montre de façon implacable – il n'est pas question ici d'en rester aux conceptions et pratiques d'antan au prétexte qu'elles seraient plus « sûres », et surtout plus conformes aux habitudes du monde du Droit. Toute stratégie ancrée sur des logiques dépassées ne peut qu'échouer, et perdre rapidement tout crédit. Le Droit ne peut se permettre pareil destin. En tant que pilier de nos systèmes démocratiques, il lui faut absolument être à la hauteur de son objet. Plus que d'autres disciplines, il se trouve confronté à des mutations difficiles : Descartes porte si directement vers des qualifications dans les règles, à des logiques de séparation, d'addition, de chaînes de causes aisées à suivre ou remonter. Il faut soudain se faire au complexe, et plus encore au « majeur », c'est-à-dire à ce qui, par essence, déborde des schémas, des échelles, des visions, des boîtes à outils.

*Le Droit à l'épreuve du risque majeur* se résume là : comment une grande tradition intellectuelle et pratique, essentielle à la démocratie et décisive en termes de prévention comme de réparation, se voit interrogée, bousculée, sommée de se transformer, en raison de mutations brutales dans le monde de nos activités industrielles. Comment les transformations nécessaires peuvent se penser, s'opérer, se développer pour que le défi soit effectivement relevé au

profit de tous. Il faut, pour assurer ce voyage au pays du risque majeur, un solide cadrage théorique de référence : Jean-Louis Nicolet nous le fournit de façon précise et forte avec la grille cindynique, explicitée et appliquée de façon aussi rigoureuse que lumineuse. Il faut jeter des ponts nouveaux entre risques majeurs et pratique du Droit : le livre nous l'offre de façon remarquable.

En matière de réponse, un des grands pièges de notre époque, confrontée dans tous les registres à ces risques majeurs, est d'opposer au vide de sens et de pertinence opérationnelle, la complication des raisonnements, l'usine à gaz organisationnelle, la surenchère de détails, et finalement le simplisme de quelques slogans... Au contraire, nous devons relever le défi en faisant des propositions, en expérimentant, en observant, en corrigeant, et toujours avec cette conviction qu'en univers de haute complexité le sentiment d'avoir trouvé la boîte à outil définitive relève toujours de l'illusion. L'auteur sait se battre avec des questions difficiles, et nous propose notamment une très stimulante réflexion pour ouvrir une autre scène judiciaire. Certes, toute proposition est une prise de risque. Mais, sur ces sujets, refuser le risque, s'en tenir aux sécurités d'hier, c'est assurément courir et faire courir de très grands risques.

Davantage : il nous faut devenir explorateur. Non pas seulement le bon accompagnateur qui dispose de la bonne carte et sait conduire par les chemins balisés. Mais celui qui sait ouvrir, proposer, construire, corriger, en univers inconnu.

Cela va devenir crucial. Car nous allons bientôt rencontrer – c'est d'ailleurs largement déjà le cas, mais on tente de se le dissimuler – des univers encore bien plus complexes que ceux ayant conduit à la production de la cindynique. Nous voici en effet confrontés à des mutations sauvages et brutales nous faisant passer : de la complexité à l'illisible, du "couplage serré" aux interdépendances totales, de la vitesse à l'instantanéité absolue, de la crise-événement à la crise-"trou noir", de l'incertitude à l'ignorance. Nous voici aux prises avec ce que Rittel et Webber (1973) ont qualifié de "problèmes diaboliques" ("wicked problems"). Il n'y a aucun accord sur la définition du problème : plus radicalement, l'idée même de "définition" du problème ne tient plus. Il n'est plus question de pouvoir cerner les causes, les composantes du problème. Il n'y a pas de solution technique au problème : tout apport de solution fait muter le problème ; il n'y a pas de "bonne" ou "mauvaise" réponse, mais amélioration ou aggravation de la situation ; toute intervention devra être fondée sur le jugement, les considérations techniques ne suffiront pas. L'incertitude est globale, sur toutes les composantes du problème comme sur les résultats possibles de toute intervention. Les valeurs de références font elles aussi partie de la construction du problème. La pensée probabiliste devient inopérante. Dans la mesure où toute action transforme globalement l'état du système et de son environnement, les stratégies "essai-erreur" ne sont plus praticables : chaque action est à un coup.

Telles sont bien les caractéristiques de l'univers des Méga-chocs et des Méga-crisis, très éloigné de celui des risques et événements-crisis jusqu'ici considérés. Le point de départ ne doit plus être l'événement – le domaine des crises doit se détacher de façon nette du domaine des urgences qui a été sa niche de départ – mais les contextes et les socles, désormais en proie à des dynamiques de dislocations globales et structurelles. Nous n'avons plus affaire à des crises spécifiques, mais à des scènes de crises reliées et mutantes. Les dynamiques sont moins des effets en chaîne mécaniques que des phénomènes d'engloutissements globaux.

Depuis une décennie, un leitmotiv a prévalu dans le domaine de l'anticipation des risques : « Think out of the box ». C'est déjà là une épreuve très difficile pour nos cultures – et sans doute même très difficile à concevoir et tolérer dans des disciplines comme le Droit dont l'une des obligations et des forces identitaires est bien de constamment qualifier, sérier, valider. Mais nous sommes condamnés à aller bien plus loin encore. Comme me le faisait remarquer récemment Mike Granatt, fondateur du Civil Contingencies Secretariat au Cabinet Office à Londres, « There is no box anymore ». Voilà qui va nous plonger dans de terribles abîmes intellectuels, psychiques et opérationnels. Et là encore il va nous falloir relever le défi. Prendre exemple sur ce travail de Jean-Louis Nicolet pour toujours tenter de comprendre et d'agir.

Nous ne pouvons attendre, car la réalité n'attendra pas. Certes, la réflexion est nécessairement en retard sur le réel qui déferle, mais le retard doit être le plus limité possible. Ce qui suppose, je le souligne à nouveau, courage intellectuel et rigueur scientifique.

Bien sûr, la *Chouette de Minerve s'envole au crépuscule*, mais le plus terrible serait qu'elle refuse tout envol, au motif que cela serait trop dérangeant intellectuellement, trop déstabilisant psychiquement, et trop engageant en termes de responsabilité. Loin de ce retrait, de cette capitulation, il nous faut une mobilisation intelligente et déterminée. Les bouleversements actuels en termes de risques et de crises exigent de nous une forte capacité d'invention. Le véritable optimisme est bien là : non dans l'affirmation de salon selon laquelle « tout est sous contrôle », mais bien dans la détermination à identifier et relever les défis de notre temps. Tous les acteurs du risque ont désormais ces horizons difficiles à leur agenda. Les acteurs du Droit sont confrontés aux mêmes lignes de faille. La volonté de se montrer à la hauteur de nos défis historiques doit unir les uns et les autres dans leur détermination à inventer – ensemble – les futurs et les routes nouvelles qu'appellent cette *Terra Incognita* des risques « sauvages » de notre monde globalisé.

Patrick LAGADEC